

AR Prefecture

063-200072080-20230124-CC20230105-DE
Reçu le 30/01/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JANVIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 40

Votants : 48

N° CC2023-01-05

OBJET :

**PROGRAMMATION DES
ACTIONS 2023 DANS LE
CADRE DU CONTRAT
TERRITORIAL SIOULE ET
ANDELOT**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 janvier à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 18 janvier 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JOUHET ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Anthony PALERMO ; Christian JEROME ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Cédric BOILOT ; Christiane MOUGEL ayant donné procuration à Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Sabine MICHEL ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Jocelyne VALENTIN ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Patrick GIDEL ; David SABY ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

AR Prefecture

063-200072080 Le Président, CC20230105-DE
Reçu le 30/01/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, modifiés suivant arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme n°19-00340 du 13 mars 2019,

Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

Vu la délibération n°9 du 14 septembre 2021 instaurant la taxe GEMAPI dès l'exercice 2022,

Vu la délibération n° CC2022-04-11 du 7 juin 2022, approuvant le co-portage du Contrat Territorial Sioule-Andelot 2023/2028 par la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne et le SMAD des Combrailles, ainsi que le programme d'actions du Contrat Territorial Sioule-Andelot,

Vu la délibération n° CC2022-04-12 DU 7 juin 2022, approuvant la convention constitutive de l'Entente « Sioule-Andelot » sur l'animation et le suivi du Contrat Territorial Sioule et autorisant le Président ou la vice-présidente à signer la convention constitutive de l'Entente « Sioule-Andelot »,

Vu la délibération n° CC2022-04-13 du 7 juin 2022, validant l'élaboration d'une Déclaration d'Intérêt Général globale pour l'ensemble des EPCI membres de l'Entente Sioule-Andelot,

Considérant que les différents types d'actions et leur budget défini étaient prévisionnels, et qu'il convenait de préciser les programmes d'action annuels, et que le programme d'actions de l'année 2023 a été défini (annexe ci-jointe),

Considérant que le programme d'actions 2023 répond aux objectifs de mise en œuvre d'une partie de la compétence GEMAPI en prévoyant la réalisation des travaux ayant vocation à maîtriser le piétinement de berges, à restaurer la structure de berges, à restaurer la ripisylve, à améliorer la continuité écologique, à restaurer le fonctionnement hydromorphologique de la Bouble et de milieux annexes à Saint-Eloy-les-Mines, à favoriser l'abreuvement du bétail, à suivre les impacts des actions mises en place dans le cadre du contrat territorial,

Considérant la nécessité de poursuivre les efforts de la Communauté de communes pour participer à l'amélioration globale de la qualité des milieux aquatiques,

AR Prefecture

063-20007280
Proposé au Conseil Communautaire
Reçu le 30/01/2023

- d'approuver le programme d'actions 2023 dans le cadre du Contrat Territorial Sioule et Andelot et le plan de financement prévisionnel estimant la participation financière de la CCPSE à un montant de 106 755€ TTC,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de l'environnement à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte ces propositions,
- charge M. le Président et le Directeur Général des Services de la publication et de l'exécution de cette délibération.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité au siège de la Communauté de Communes à Saint-Eloy-les-Mines, le 24 janvier 2023.

Le Président,


Laurent Dumas

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes